Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le



ID: 069-216901496-20171023-20171023_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE Commune d'Oullins Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20171023_5 du 23 octobre 2017

Service Juridique

L'an deux mille dix sept, le vingt trois octobre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 17 octobre 2017, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Philippe SOUCHON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35 Nombre de conseillers municipaux présents : 34

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 1

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS:

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Louis PROTON

<u>Objet</u>: Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des instances internes et des organismes extérieurs

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 1411-5, L 1413-1, L. 2121-22, L. 2221-10, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7 et R. 2221-2 à R. 2221-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D411-1, R421-14, R421-16 et R421-17 ;

Vu l'article L 650 du code général des impôts ;

Vu les délibérations n° 2014-04-04 du 29 avril 2014 et n° 20150202 du 5 février 2015 portant sur la désignation des administrateurs au Conseil d'Administration du théâtre de la Renaissance ;

Vu les délibérations n° 2014-04-05 du 29 avril 2014, n° 20150202 du 5 février 2015 et n° 20150307 du 12 mars 2015 portant sur la constitution des commissions municipales et désignation de leurs membres ;

Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le

ID: 069-216901496-20171023-20171023_5-DE

5L04

Vu les délibérations n° 2014-04-06a du 29 avril 2014 et n° 20150307 du 12 mars 2015 portant désignation des délégués au SAGYRC ;

Vu les délibérations n° 2014-04-10 du 29 avril 2014 et 20160331_08 du 31 mars 2016 portant sur la désignation des représentants au sein des associations et organismes extérieurs ;

Vu les délibérations n° 2014-04-11 du 29 avril 2014, n° 20150307 du 12 mars 2015 et n° 20160331_08 du 31 mars 2016 portant sur la désignation des délégués aux Conseils d'établissements d'enseignement ;

Vu la délibération n° 20141004b du 3 octobre 2014 portant sur la composition du Comité Oullinois des Jumelages ;

Vu l'examen du rapport :

Vu le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'élection du nouveau Maire, il convient d'effectuer des modifications de représentants du Conseil municipal au sein des instances internes et organismes extérieurs ci-dessous.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Les commissions municipales

Commission « finances, ressources humaines et affaires générales »

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Christine CHALAND	Frédéric HYVERNAT
Georges TRANCHARD	Anne PASTUREL
Louis PROTON	Paul SACHOT
Philippe LOCATELLI	David GUILLEMAN
Philippe SOUCHON	Bruno GENTILINI
Hubert BLAIN	Blandine BOUNIOL
Sandrine HALLONET-VAISMAN	Chantal TURCANO-DUROUSSET
Joëlle SECHAUD	Jérémy FAVRE
Alain GODARD	Damien BERTAUD
Jérémy BLOT	/
Bertrand MANTELET	/

ID: 069-216901496-20171023-20171023_5-DE

Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le



Commission « affaires sociales et aménagement urbain »

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Gilles LAVACHE	Christian AMBARD
François-Noël BUFFET	Emilie FAILLANT (CORTIER)
Marcelle GIMENEZ	Marianne CARIOU
Blandine BOUNIOL	Danielle KESSLER
Sandrine GUILLEMIN	Bertrand SEGRETAIN
David GUILLEMAN	Sandrine HALLONET-VAISMAN
Clément DELORME	Françoise POCHON
Raphaël PERRICHON	Joëlle SECHAUD
Damien BERTAUD	Alain GODARD
Jérémy BLOT	
Bertrand MANTELET	

Commission « sport, culture, vie associative et échanges internationaux »

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Christian AMBARD	Philippe LOCATELLI
Anne PASTUREL	Louis PROTON
Hubert BLAIN	Chantal TURCANO-DUROUSSET
Françoise POCHON	Blandine BOUNIOL
Bertrand SEGRETAIN	Gilles LAVACHE
Frédéric HYVERNAT	Marcelle GIMENEZ
Paul SACHOT	Sandrine GUILLEMIN
Joëlle SECHAUD	Raphaël PERRICHON
Alain GODARD	Damien BERTAUD
Jérémy BLOT	/
Bertand MANTELET	/



ID: 069-216901496-20171023-20171023_5-DE

Commission « petite enfance, affaires scolaires et jeunesse »

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER	Bruno GENTILINI
Marianne CARIOU	Philippe SOUCHON
Emilie FAILLANT (CORTIER)	Clément DELORME
Adrienne DEGRANGE	Frédéric HYVERNAT
Danielle KESSLER	Christine CHALAND
Blandine BOUNIOL	Françoise POCHON
Chantal TURCANO-DUROUSSET	Georges TRANCHARD
Jérémy FAVRE	Raphaël PERRICHON
Damien BERTAUD	Alain GODARD
Jérémy BLOT	/
Bertrand MANTELET	/

Conseil d'Administration du théâtre de la Renaissance (premier collège)

PREMIER COLLEGE	
Anne PASTUREL	
François-Noël BUFFET	
Bertrand SEGRETAIN	
Danielle KESSLER	
Raphaël PERRICHON	

• Syndicat intercommunal - SAGYRC

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Louis PROTON	Frédéric HYVERNAT
Clotilde POUZERGUE	Paul SACHOT

• Conseils d'établissements d'enseignement

Ecole maternelle et élémentaire Ampère : David GUILLEMIN

Ecole maternelle des Célestins : Danielle KESSLER

Ecole maternelle et élémentaire La Glacière : Françoise POCHON

Ecole maternelle et élémentaire du Golf : Marcelle GIMENEZ

Ecole maternelle et élémentaire Jean de La Fontaine : Sandrine HALLONET-VAISMAN

Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le

ID: 069-216901496-20171023-20171023_5-DE

SLOW

Ecole maternelle et élémentaire Jean Macé: Adrienne DEGRANGE

Ecole maternelle et élémentaire Jules Ferry : Sandrine GUILLEMIN

Ecole maternelle et élémentaire La Saulaie : Frédéric HYVERNAT

Ecole maternelle et élémentaire Marie Curie : Hubert BLAIN

Ecole maternelle du Revoyet : Frédéric HYVERNAT

Ecoles privées maternelle et élémentaire Fleury Marceau :

- 1 représentant : Anne PASTUREL

- 1 suppléant : Paul SACHOT

Ecoles privées maternelle et élémentaire Notre-Dame du Bon Conseil : Marianne CARIOU

Collège La Clavelière : Gilles LAVACHE

Collège privé Notre-Dame du Bon Conseil : Marianne CARIOU

Collège Pierre Brossolette : Gilles LAVACHE et Paul SACHOT

Lycée Chabrières : Paul SACHOT et Sandrine GUILLEMIN

Lycée Edmond Labbé: Adrienne DEGRANGE et David GUILLEMAN

Lycée Jacquard: Françoise POCHON et Christian AMBARD

Il est rappelé la liste des organismes et instances dont le Maire en est président ou membre de droit, par conséquent c'est désormais le Maire nouvellement élu qui occupera ces sièges :

- La Commission d'Appel d'Offres (président)
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (président)
- Commission Communale des Impôts Directs (président)
- Comité Consultatif Oullinois des Jumelages (président)
- La Maison des Jeunes et de la Culture (membre de droit)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : Abstention(s) : Alain GODARD - Damien BERTAUD

DÉSIGNE les représentants au sein des instance internes et organismes extérieurs :

Envoyé en préfecture le 25/10/2017 Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le

ID: 069-216901496-20171023-20171023_5-DE

SLOW

Les commissions municipales

Commission « finances, ressources humaines et affaires générales »

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Christine CHALAND	Frédéric HYVERNAT
Georges TRANCHARD	Anne PASTUREL
Louis PROTON	Paul SACHOT
Philippe LOCATELLI	David GUILLEMAN
Philippe SOUCHON	Bruno GENTILINI
Hubert BLAIN	Blandine BOUNIOL
Sandrine HALLONET-VAISMAN	Chantal TURCANO-DUROUSSET
Joëlle SECHAUD	Jérémy FAVRE
Alain GODARD	Damien BERTAUD
Jérémy BLOT	/
Bertrand MANTELET	/

Commission « affaires sociales et aménagement urbain »

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Gilles LAVACHE	Christian AMBARD
François-Noël BUFFET	Emilie FAILLANT (CORTIER)
Marcelle GIMENEZ	Marianne CARIOU
Blandine BOUNIOL	Danielle KESSLER
Sandrine GUILLEMIN	Bertrand SEGRETAIN
David GUILLEMAN	Sandrine HALLONET-VAISMAN
Clément DELORME	Françoise POCHON
Raphaël PERRICHON	Joëlle SECHAUD
Damien BERTAUD	Alain GODARD
Jérémy BLOT	/
Bertrand MANTELET	/

ID: 069-216901496-20171023-20171023_5-DE

Commission « sport, culture, vie associative et échanges internationaux »

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Christian AMBARD	Philippe LOCATELLI
Anne PASTUREL	Louis PROTON
Hubert BLAIN	Chantal TURCANO-DUROUSSET
Françoise POCHON	Blandine BOUNIOL
Bertrand SEGRETAIN	Gilles LAVACHE
Frédéric HYVERNAT	Marcelle GIMENEZ
Paul SACHOT	Sandrine GUILLEMIN
Joëlle SECHAUD	Raphaël PERRICHON
Alain GODARD	Damien BERTAUD
Jérémy BLOT	/
Bertand MANTELET	/

Commission « petite enfance, affaires scolaires et jeunesse »

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER	Bruno GENTILINI
Marianne CARIOU	Philippe SOUCHON
Emilie FAILLANT (CORTIER)	Clément DELORME
Adrienne DEGRANGE	Frédéric HYVERNAT
Danielle KESSLER	Christine CHALAND
Blandine BOUNIOL	Françoise POCHON
Chantal TURCANO-DUROUSSET	Georges TRANCHARD
Jérémy FAVRE	Raphaël PERRICHON
Damien BERTAUD	Alain GODARD
Jérémy BLOT	/
Bertrand MANTELET	/



Conseil d'Administration du théâtre de la Renaissance (premier collège)

PREMIER COLLEGE	
Anne PASTUREL	
François-Noël BUFFET	
Bertrand SEGRETAIN	
Danielle KESSLER	
Raphaël PERRICHON	

Syndicat intercommunal - SAGYRC

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Louis PROTON	Frédéric HYVERNAT
Clotilde POUZERGUE	Paul SACHOT

Conseils d'établissements d'enseignement

Ecole maternelle et élémentaire Ampère : David GUILLEMIN

Ecole maternelle des Célestins : Danielle KESSLER

Ecole maternelle et élémentaire La Glacière : Françoise POCHON

Ecole maternelle et élémentaire du Golf : Marcelle GIMENEZ

Ecole maternelle et élémentaire Jean de La Fontaine : Sandrine HALLONET-VAISMAN

Ecole maternelle et élémentaire Jean Macé: Adrienne DEGRANGE

Ecole maternelle et élémentaire Jules Ferry : Sandrine GUILLEMIN

Ecole maternelle et élémentaire La Saulaie : Frédéric HYVERNAT

Ecole maternelle et élémentaire Marie Curie : Hubert BLAIN

Ecole maternelle du Revoyet : Frédéric HYVERNAT

Ecoles privées maternelle et élémentaire Fleury Marceau :

- 1 représentant : Anne PASTUREL

- 1 suppléant : Paul SACHOT

Ecoles privées maternelle et élémentaire Notre-Dame du Bon Conseil : Marianne CARIOU

Collège La Clavelière : Gilles LAVACHE

Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le



ID: 069-216901496-20171023-20171023_5-DE

Collège privé Notre-Dame du Bon Conseil : Marianne CARIOU

Collège Pierre Brossolette : Gilles LAVACHE et Paul SACHOT

Lycée Chabrières : Paul SACHOT et Sandrine GUILLEMIN

Lycée Edmond Labbé: Adrienne DEGRANGE et David GUILLEMAN

Lycée Jacquard : Françoise POCHON et Christian AMBARD

Il est rappelé la liste des organismes et instances dont le Maire en est président ou membre de droit, par conséquent c'est désormais le Maire nouvellement élu qui occupera ces sièges :

- La Commission d'Appel d'Offres (président)
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (président)
- Commission Communale des Impôts Directs (président)
- Comité Consultatif Oullinois des Jumelages (président)
- La Maison des Jeunes et de la Culture (membre de droit)

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par : Transmission en préfecture le : Affichage :				/	/	
du	ge. /	,	au	,	,	
uu	,	,	au	,	,	
Le Maire, Clotilde POUZERGUE						

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS L'an deux mille dix sept, le vingt trois octobre Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Clotilde POUZERGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).